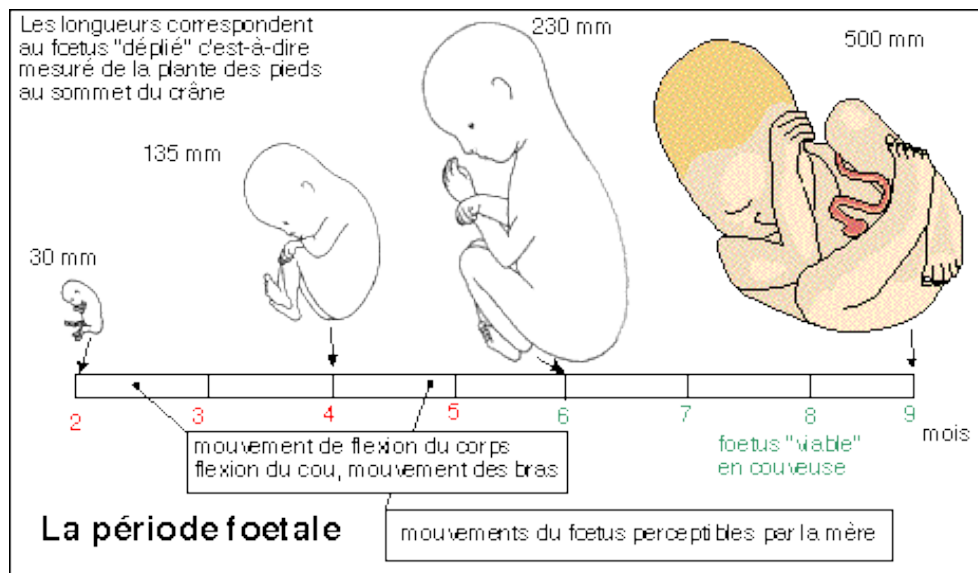


# ATELIER D - LE DEVELOPPEMENT DU FOËTUS

## Document 1 : Schéma synthétisant le développement fœtal



## Document 2 : Texte expliquant les différentes échographies pour surveiller le développement du fœtus

La première échographie doit avoir lieu entre la 10<sup>ème</sup> et la 12<sup>ème</sup> semaine de grossesse (12<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée=depuis les dernières règles). Elle sert à déterminer le nombre d'embryons, dater la grossesse et à prendre les battements cardiaques du fœtus afin de s'assurer de sa vitalité. Il est possible de détecter des anomalies dès la première échographie, mais elles ne sont pas toujours visibles si tôt, c'est pourquoi il est recommandé de procéder à deux autres examens.



Le second est pratiqué entre la 20<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> semaine (22<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée), et il analyse en détails l'anatomie du fœtus (diamètre et périmètre du crâne, de l'abdomen). Cette échographie plus approfondie permet de détecter les éventuelles anomalies, mais aussi de découvrir le sexe du bébé. Elle précise également l'emplacement du placenta.

Enfin, la troisième et dernière échographie se fait entre la 30<sup>ème</sup> et la 32<sup>ème</sup> semaine (32<sup>ème</sup> et 34<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée). Elle permet de s'assurer de la bonne croissance du fœtus et de procéder à un examen morphologique très complet, car certaines anomalies ne sont visibles qu'à cette période.